SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OUTAOUAIS

APD2627-OJ-003

Réunion extraordinaire de l'Assemblée des personnes déléguées

14 octobre 2026 à 18 h – Visioconférence – Zoom

Temps alloué	Sujets	Action	P.-ressource	Cote
(5/5)	1. Ouverture	É	NG	---
(5/5)	2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 14 octobre 2026	D	NG	OJ-003
(5)	3. Présentation des nouvelles personnes déléguées	É	Présidence d'assemblée	---
(30)	4. Parole aux personnes déléguées	É	CE	---
(10/15)	5. Contrats à temps partiel de 30% et moins	É	VT	009
(10/15)	6. Modifications au calendrier 2026-2027 des réunions de l'Assemblée des personnes déléguées	D	NG	010
(10)	7. Élection aux Comités statutaires du SEO a) Comité de conciliation (2 postes substituts) b) Comité des statuts et règlements (1 poste membre)	D	Présidence d'assemblée	---
(5)	8. Clôture	É	NG	---

Horaire	18 h 30 à 20 h 30	120 minutes
Actions	D	Pour décision – une recommandation est acheminée ou une décision doit être prise.
	É	Pour échange – présentation d'un dossier qui ne suppose pas de recommandation.
	I	Pour information – aucune recommandation n'est acheminée ni requise.

Comité exécutif
NG : Nathalie Gauthier
PP : Patrick Pelletier
NS : Nathalie Séguin
NT : Nicolas Tremblay
VT : Virginie Trudel

Membres du personnel affectés au secrétariat
Guylaine Bernier
Chantal Rainville

Direction des opérations et des R-H
SD : Siriki Diabagaté

Présidences des débats
Damien Marsollier
Mathieu Rinfret

Mini guide des procédures d'assemblée

Informations générales

La **présidence des débats** :

- veille à assurer la liberté d'expression des membres dans le respect des individus et des opinions ;
- assiste les intervenant(e)s et les conseille sur les procédures ;
- ne peut intervenir sur les sujets en débat.

Lors des débats, les **interventions au micro** :

- sont d'une durée maximale de 2 minutes ;
- débutent par une identification de la personne (nom et établissement d'origine).
- Les **premiers tours de parole** sont priorisés par rapport au deuxième (et dernier) tour.

Déroulement des débats

1. **Périodes de questions et comité plénier d'échanges**
   Formuler des commentaires et des questions aux personnes-ressources.

2. **Comité plénier d'annonce de propositions**
   Écrire d'avance les propositions sur le document désigné.
   Faire la lecture de l'ensemble des propositions et *dicter* ces dernières à l'assemblée.
   Présenter les *arguments* de la proposition.

3. **Délibérante**
   Se positionner *pour ou contre* et présenter ses *arguments.*

4. **Dernier droit de réplique** pour les propositions qui auront été *attaquées.*

5. **Vote**
   Vote scindé : effectuer des votes distincts sur des idées clairement séparables de la question en débat.
   Enregistrer votre *dissidence* (désaccord à se rallier à une décision majoritaire de l'assemblée) au micro.

Vocabulaire des propositions

- **Point d'ordre** : Recevable *en tout temps*, elle vise à faire respecter les règles et l'ordre.
- **Demande de vote** : Recevable lors de la *délibérante*, elle vise à faire voter la question en débat sans autre discussion. Le proposant ne peut intervenir sur la question en débat.
- **Dépôt** : Recevable en *délibérante*, elle vise à disposer d'une question en débat sans passer au vote.
- **Reconsidération de l'ordre du jour** : Proposée *entre deux points*, elle vise à changer l'ordre du jour. Une fois acceptée, toute nouvelle proposition sera considérée.
- **Huis clos** : Recevable *en tout temps*, il signifie que toute information et toute discussion ne pas être transmises à l'extérieur de la salle.